



CAPA des PLP - Séance du 18 juin 2018 **Déclaration du SNETAA FO**

Mesdames, messieurs les membres de la Capa des PLP,

Cette Capa programmée un 18 juin, nous n'avons pu résister à la tentation de lancer un nouvel appel à valoriser la voie professionnelle par conviction profonde, au **SNETAA FO**, que l'enseignement professionnel initial, public et laïque, ses personnels, ses établissements, ses diplômés, doivent être renforcés pour lutter contre les sorties sans qualification et doivent être promus comme la voie de la réussite de tous les jeunes qui s'y engagent du CAP au BTS.

Force est de constater que la formation professionnelle et son financement sont actuellement l'objet de toutes les sollicitudes : le ministère du Travail veut réformer l'apprentissage, l'Éducation nationale a lancé une mission de transformation de la voie professionnelle scolaire pour « Viser l'excellence » tandis que la Région BFC et les Académies de Besançon et de Dijon présentent conjointement une expérimentation baptisée « Bac pro 2+1 ».

A l'échelle interministérielle, tout d'abord, notre confédération FO s'est prononcée en opposition à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui confie aux branches professionnelles l'apprentissage, la carte des formations professionnelles et ouvre la porte à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation.

A l'échelle ministérielle, ensuite certaines des mesures de la réforme annoncées pour « *Viser l'excellence* » de la voie professionnelle inquiètent vivement les personnels sur de nombreux aspects. En guise d'exemple, nous n'avons ni connaissance des grilles horaires « *enseignants* » ni des dotations d'autonomie qui accompagneront les DHG. Les grilles élèves proposées fragilisent la poursuite d'études vers les BTS notamment dans des champs professionnels où l'insertion se fait au niveau III. La réduction des capacités d'accueil en bac professionnel « *gestion administration* » entrainera d'importantes suppressions de postes or nous ne connaissons ni les perspectives, ni les modalités de reconversion qui seront offertes à nos collègues.

A l'échelle régionale enfin, les élus de BFC ont fait part le 25 mai dernier d'une **expérimentation** dont l'exposé des motifs est notamment « d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés, de promouvoir l'apprentissage et de proposer aux entreprises le recrutement d'un jeune pour un contrat de courte durée (un an) ».

Certes la préparation des élèves aux besoins du monde professionnel fait partie des finalités de l'École et singulièrement des LP mais ce n'est pas la seule. N'est-il d'ailleurs pas dans l'intérêt des entreprises que l'École ne se préoccupe pas seulement de l'employabilité (par la formation directe à un métier) mais aussi de la future mobilité professionnelle des élèves par la préparation au marché du travail dans sa globalité ? L'accroissement attendu de la proportion de métiers très qualifiés, associé à l'incertitude grandissante sur la nature précise de ces métiers continuent à plaider en faveur d'une élévation du niveau d'études générales et donc à l'encontre d'une sélection précoce.

Au **SNETAA-FO** nous rappelons clairement notre mandat, « pas d'apprentissage avant une première qualification initiale sous statut scolaire de niveau IV en lycée professionnel ». La formation professionnelle sous statut scolaire ne doit pas servir de marchepied à l'apprentissage dans un rapport de concurrence. La voie scolaire a sa propre logique et ses missions ne sont pas celles dévolues à l'apprentissage. Elle doit permettre aux élèves de réaliser un véritable choix d'orientation en s'affranchissant des contraintes économiques locales.

En outre, dans ses modalités de mise en œuvre, le Conseil régional évoque « un travail collaboratif » avec les rectorats « basé sur le volontariat et la capacité des équipes éducatives à conduire ce nouveau parcours... ».

Or la réalité du terrain semble bien éloignée des intentions affichées. Si dans quelques établissements l'information a été reçue par certains collègues, le **SNETAA FO** se doit de dénoncer la mise en place à marche forcée d'une expérimentation précipitée, avec une forme de management autoritaire à tous les niveaux et mixité des publics imposée. Un nombre non négligeable de CA s'est déjà prononcé contre cette expérimentation et a fait remonter l'incompatibilité de l'apprentissage avec certaines filières choisies. Mais la Région, comme le rectorat semblent sourds à ces informations. Le **SNETAA-FO** soutient les équipes concernées, demande que leurs remarques soient entendues et dénonce toute pratique dérogeant aux règlements d'examen qui seraient mises en place pour aboutir à l'obligation de résultat qui de fait s'oppose à la notion d'expérimentation.

Nous l'avons dit à Mme la Présidente de Région et à M le Recteur : les PLP n'ont vraiment pas besoin de ça ! Cessons ces expérimentations qui riment avec déréglementations et laissons travailler nos collègues qui ont déjà fort à faire pour accueillir la diversité des publics présents dans nos établissements.

Les PLP, fonctionnaires d'Etat, n'ont pas vocation à devenir des prestataires de service de la Région ou des branches professionnelles.

Autre motif de mécontentement, le **SNETAA-FO** constate et déplore le **refus de temps partiels** à de nombreux PLP. Si les collègues effectuent cette démarche, c'est que leurs conditions de travail sont si difficiles parfois, qu'ils préfèrent perdre une partie de leur rémunération plutôt que de mettre leur santé en danger. Pour de nombreux PLP c'est le seul moyen de tenir dans le temps. Pour d'autres encore, c'est la seule façon de concilier leur travail avec la prise en charge de proches dépendants.

Dans la note de service rectorale du 26 novembre 2017 on pouvait lire : « Concernant les avis défavorables [...], ils doivent être motivés et [...] les raisons doivent en être explicitées auprès des enseignants concernés [...] ». C'est pourquoi les collègues dans leur courrier de recours évoquent leur surprise, leur incompréhension voire la brutalité de ce refus dans les cas des temps partiels délivrés pour 3 ans avec tacite reconduction : « Je ne comprends pas que cette décision de refus ne soit pas motivée précisément et qu'elle ne comporte pas l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent son fondement. La seule invocation des nécessités de service ne me paraît pas de nature à éclairer votre décision. » peut-on notamment lire.

Pour le **SNETAA-FO** il est inadmissible de rejeter leur demande et de les mettre délibérément en difficulté. Des recours vous sont déjà parvenus et il sera nécessaire de revoir chaque situation au cas par cas avec la plus grande attention au risque d'avoir des besoins de remplacements longs parce que les personnels n'auront plus que l'arrêt de travail pour se protéger.

De plus, la notification tardive de ces refus perturbe parfois de manière significative les préparations de rentrée en obligeant les établissements à revoir les Trmd et les équipes pédagogiques leurs répartitions de service.

Concernant enfin le tableau d'avancement à la **Hors classe**, il nous paraît ubuesque, alors que se réunissent les CAPA, que les contingents ne soient pas stabilisés. Si par ailleurs la carrière des collègues a vocation désormais à se dérouler sur les deux grades pour tous, avec une attention particulière portée sur les personnes en fin de carrière, le tableau qui nous est proposé montre que certains PLP souffrent de retard de carrière importants et que l'accès à la hors classe leur restera inaccessible avant leur départ en retraite. Cela conforte le **SNETAA-FO** dans son refus du PPCR qui consacre la notion de « mérite » au travers des appréciations du chef d'établissement ou de l'inspecteur et empêchera une partie des PLP d'accéder à cette promotion apportant un peu de souffle à un salaire en berne depuis 2010.

Enfin, face aux annonces ministérielles remettant en cause l'existence des Commissions paritaires, le **SNETAA-FO** tient à rappeler haut et fort son attachement au **paritarisme**, garant d'équité et de transparence contre la

déréglementation et l'arbitraire et dénonce ces nouvelles attaques contre les syndicats, les statuts et les personnels.